



DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS
Formulaire à compléter, dater, signer et retourner 1 mois avant le début de la manifestation
/\ 1 association ne peut organiser plus de 5 buvettes /an

Association :

représentée par :

agissant en qualité de :

Adresse :
.....

Lieu de l'ouverture :

Objet de la manifestation :

Dates et Horaires :

du au
de h à h

Pour rappel et par arrêté préfectoral n°2017-02 du 1^{er} mars 2017, les heures d'ouvertures des débits de boissons et restaurants dans les stations de la Savoie sont fixés de 6h à 2h.

Catégories de boissons proposées :

- 1^{er} groupe (sans alcool)
- 3^{ème} groupe (alcools, liqueurs de moins de 16°, vins, cidres, bières)

Fait à Montvalezan, le

Signature du demandeur